



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.01.1996 Bulletin 1996/01

(51) Int Cl.®: A45D 24/30

(21) Numéro de dépôt: 95420178.6

(22) Date de dépôt: 30.06.1995

(84) Etats contractants désignés:
BE DE ES FR GB IT NL

(30) Priorité: 30.06.1994 FR 9408578

(71) Demandeur: SEB S.A.
F-69130 Ecully (FR)

(72) Inventeurs:
• Debourg, Jean-Pierre
F-69008 Lyon (FR)
• Bontoux, Daniel
F-69230 Saint Genis Laval (FR)

(54) Dispositif pour l'entretien du système pileire

(57) -L'invention concerne un dispositif d'éradication des parasites du système pileire comportant un corps de manipulation (1) sur lequel est fixé un peigne (9) muni de dents et de moyens de destruction des parasites, permettant d'augmenter au moins localement la température du système pileire lorsque les dents du peigne (9) sont déplacées dans ledit système pileire.

- Conformément à l'invention, les dents du peigne (9), pénétrant dans le système pileire, présentent au moins une portion conductrice thermique en relation avec des moyens générant l'énergie thermique nécessaire pour détruire les parasites lorsque ces derniers entrent directement en contact avec les dents du peigne (9).
- Appareil anti-poux.

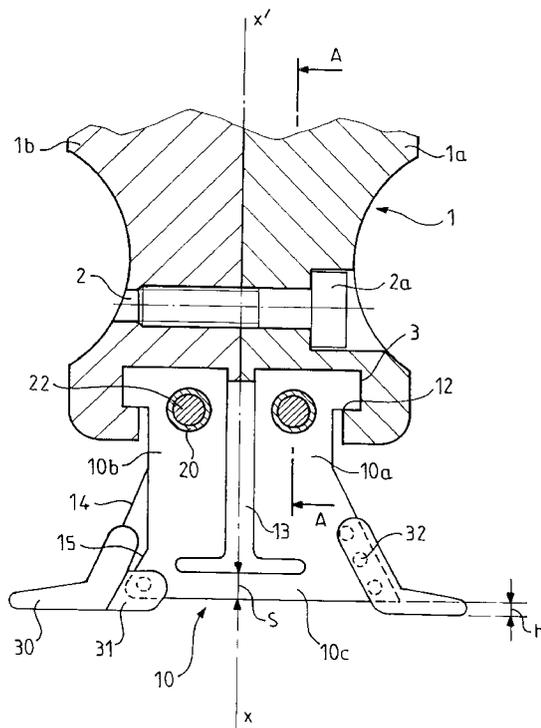


FIG.1

Description

La présente invention se rapporte au domaine des appareils pour l'entretien du système pileaire et plus particulièrement pour l'entretien des cheveux.

L'invention concerne notamment un dispositif pour lutter contre les parasites venant se fixer dans le système pileaire tels que les poux et lentes. L'éradication d'autres parasites qui viennent se fixer sur les cheveux, les poils humains ou d'animaux est également envisageable par un dispositif conforme à la présente invention.

Il est déjà connu dans l'art antérieur de réaliser des appareils anti-poux du type peignes ou brosses électriques fonctionnant à l'aide de décharges électriques. De tels appareils ne permettent pas cependant de détruire les lentes fixées sur les cheveux. En effet, les lentes sont entourées d'une enveloppe isolante qui ne peut être traversée par un courant électrique. De tels appareils présentent donc un inconvénient majeur qui consiste à utiliser l'appareil anti-poux pour le traitement des cheveux pendant au moins un cycle de reproduction des poux soit environ un mois pour être efficace.

Il existe également des appareils anti-poux fonctionnant avec une projection de vapeur ou d'air chaud à proximité des racines des cheveux. L'inconvénient de tels appareils réside dans le fait que les puissances et les températures mises en jeu sont insuffisantes pour être efficaces.

L'objet de la présente invention vise à réaliser un dispositif permettant de détruire des parasites en particulier les poux et les lentes venant se fixer sur le système pileaire, en apportant localement une énergie thermique.

Un autre objet de la présente invention vise à réaliser un dispositif comportant des moyens portés à une température suffisante pour détruire les parasites fixés dans/sur le système pileaire en n'utilisant ni des décharges électriques, ni une projection de vapeur ou d'air chaud.

Un objet supplémentaire de la présente invention vise à réaliser de manière simple et peu coûteuse un dispositif sous forme de peigne permettant d'une part de détruire les parasites venant se fixer dans/sur le système pileaire et d'autre part de procéder à des opérations d'entretien du système pileaire très simples.

Les buts assignés à la présente invention sont atteints à l'aide d'un dispositif d'éradication des parasites du système pileaire comportant un corps de manipulation sur lequel est fixé un peigne muni de dents et de moyens de destruction des parasites, permettant d'augmenter au moins localement la température du système pileaire lorsque les dents du peigne sont déplacées dans ledit système pileaire, caractérisé en ce que les dents du peigne, pénétrant dans le système pileaire, présentent au moins une portion conductrice thermique en relation avec des moyens générant l'énergie thermique nécessaire pour détruire les parasites lorsque ces derniers entrent directement en contact avec les dents du peigne.

Les buts assignés à l'invention sont également atteints à l'aide d'un procédé d'éradication des parasites venant se fixer dans le système pileaire, consistant à utiliser un peigne et à déplacer les dents d'un peigne dans le système pileaire, caractérisé en ce qu'il consiste :

- à utiliser les dents du peigne pour fournir une énergie thermique au moins localement au système pileaire,
- à mettre directement en contact les parasites avec les dents chauffantes du peigne.

Les caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront mieux à la lecture de la description donnée ci-après en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- La figure 1 représente une vue en coupe du dispositif conforme à l'invention.
- La figure 2 représente une vue partiellement en coupe du dispositif conforme à l'invention selon la direction A-A de la figure 1.
- La figure 3 représente un exemple de réalisation d'une pièce du dispositif conforme à l'invention.
- La figure 4 représente une vue en coupe d'une variante de réalisation du dispositif conforme à l'invention.

La figure 1 représente une vue en coupe du dispositif conforme à l'invention. Cette dernière se rapporte plus particulièrement à des appareils d'hygiène corporelle utilisés pour éliminer des parasites tels que des poux ou des lentes dans la chevelure.

Le dispositif conforme à l'invention comporte un corps de manipulation 1 composé d'une première partie 1a et d'une seconde partie 1b. Ces dernières sont assemblées par l'intermédiaire d'un perçage 2 effectué au travers desdites parties 1b, 1a et par un moyen d'assemblage du type vis 2a, ou tout autre moyen connu pour réunir solidairement la première partie 1a et la deuxième partie 1b.

Le corps de manipulation 1 constitue donc un organe de préhension pour le dispositif conforme à l'invention. Le corps de manipulation 1 présente une configuration spécifique dans sa partie basse laquelle est destinée à maintenir un assemblage de dents formant un peigne 9.

Le dispositif conforme à l'invention comporte une source thermique permettant d'élever la température des dents de manière à chauffer le système pileaire en contact avec lesdites dents à une température supérieure à 60°C. L'atteinte d'une telle température est indispensable pour dégrader les protéines d'éventuels êtres vivants ou parasites fixés sur le système pileaire.

Selon un mode de réalisation préférentiel d'un dispositif conforme à l'invention, les dents sont espacées de la base du système pileire, lequel est matérialisé par la peau d'un patient, d'un écart h d'au moins quelques dixièmes de millimètres par l'intermédiaire de talons 30, 31 thermiquement isolants et fixés au moins sur les extrémités d'au moins certaines dents pour éviter un contact direct entre la base du système pileire et les portions thermiquement conductrices des dents. Les talons 30 et 31 permettent donc d'éviter des sensations de brûlures chez l'utilisateur du dispositif au cours de l'entretien du système pileire. Les portions thermiquement conductrices des dents du peigne 9 sont serties dans un support métallique, lequel est en relation thermique avec la source thermique. Avantageusement, le support métallique est un barreau métallique comportant des fentes ou évidements dans lesquels sont introduites les extrémités des portions thermiquement conductrices des dents.

Après une opération de sertissage, les dents sont intimement liées avec le barreau métallique. Ce dernier est en contact thermique avec la source thermique constituée d'au moins un élément chauffant du type CTP par exemple alimenté par le secteur.

La régulation thermique est assurée par une sonde thermique, par exemple une résistance CTN associée à des moyens électroniques.

Les dents sont conçues de façon connue ou se présentent avantageusement sous forme de lames 10 métalliques représentées par exemple à la figure 3. Les lames 10 sont serties dans le support métallique non représenté aux figures à l'aide de la partie supérieure 12a desdites lames 10. Ces dernières sont ainsi chauffées par conduction thermique.

Le support métallique est fixé, par tous moyens connus sur le corps de manipulation 1. Le matériau constitutif des lames 10 est par exemple du laiton écroui dans ce mode de réalisation conforme à l'invention, pour présenter une bonne résistance mécanique.

Selon un autre mode de réalisation du dispositif conforme à l'invention, les lames 10 présentent une forme particulière telle que représentée aux figures 1 et 2.

Chacune des lames 10 présente de part et d'autre un épaulement 12 lequel vient s'insérer dans une rainure 3 ménagée dans le corps de manipulation 1 et plus particulièrement dans la première partie 1a et dans la seconde partie 1b. Lorsque ces dernières sont assemblées, elles maintiennent l'assemblage de lames 10. L'ensemble ainsi constitué se présente sous une forme de peigne 9 dont les dents sont constituées par les lames 10. Ces dernières sont assemblées entre elles par l'intermédiaire d'une tige 22 traversant toutes les lames 10. Avantageusement, la tige 22 présente un filetage à chaque extrémité sur laquelle est vissée un écrou 22a. Les dents ainsi constituées présentent une forme sensiblement en U avec deux branches verticales 10a, 10b fixées par leurs extrémités supérieures dans le corps de manipulation 1 et une branche horizontale 10c reliant les deux branches verticales 10a, 10b de manière à positionner la branche

horizontale 10c en regard de la base du système pileire lorsque le peigne 9 se déplace dans le système pileire.

Avantageusement, les branches verticales 10a et 10b sont traversées chacune par une tige 22. Les branches verticales 10a et 10b s'étendent dans un même plan par exemple, et sont espacées par un espacement 13.

Le peigne 9 est donc constitué d'un assemblage de dents en forme de lames 10 métalliques.

Avantageusement deux lames 10 successives sont séparées par des rondelles 20 également montées sur les tiges 22 de manière à espacer les lames 10 les unes par rapport aux autres.

Les lames 10 successives ainsi réalisées sont espacées d'une distance inférieure à 2 mm de préférence. Un tel écartement est avantageux notamment pour le traitement et l'entretien des cheveux et en particulier pour le dégagement des parasites accrochés aux cheveux. En outre, un tel écartement inférieur à 2 mm impose aux parasites de venir en contact avec au moins l'une des lames 10 formant le peigne 9, lorsque lesdits parasites se trouvent dans une partie du système pileire traversée par le peigne 9. Les parasites sont ainsi tués à l'aide d'un échauffement important.

L'épaisseur des lames 10 est de l'ordre de 0,4 mm et la largeur desdites lames 10 est comprise de préférence entre 15 et 20 mm en englobant les branches verticales 10a, 10b et l'espacement 13. De telles dimensions sont avantageuses pour obtenir une capacité thermique suffisante permettant de chauffer le cheveu à une température au delà de 60°C lorsque les lames 10 traversent la chevelure. La hauteur libre des lames 10 et plus particulièrement des branches verticales 10a, 10b s'étendant par exemple selon l'axe x-x', est comprise entre 15 et 20 mm. Une telle hauteur libre, de préférence mesurée hors encastrement des lames 10 dans le corps de manipulation 1, permet aux dites lames 10 d'atteindre le cuir chevelu à proximité duquel se logent les lentes.

De préférence les talons 30, 31 sont fixés aux extrémités des branches horizontales 10c des lames 10 par exemple avec des rivets 32 comme le montre la figure 1. Selon une variante de réalisation préférentielle du dispositif conforme à l'invention, les talons 30 et 31 sont surmoulés sur les extrémités des branches horizontales 10c et sont réalisés en matériau plastique résistant à des températures élevées. Les talons 30 et 31 peuvent également, selon une autre variante de réalisation du dispositif conforme à l'invention, s'étendre sur toute la partie de la branche horizontale 10c qui est en regard de la base du système pileire, de manière à éviter un contact direct entre la branche horizontale 10c et la base du système pileire ou plus précisément la peau de l'utilisateur, tout en ne recouvrant que faiblement les lames 10 pour ne pas entraver le contact entre les parasites et les lames 10.

En outre, le peigne 9 est constitué d'un assemblage de lames 10 successives, ledit assemblage permettant de réaliser un front d'attaque du système pileire avec des

lames 10 alternativement en avant et en retrait pour s'introduire plus facilement dans le système pileaire. Une telle configuration est obtenue par exemple par un évasement plus ou moins important des lames 10 successives et par des talons 30 et 31 de taille différente. Des grands talons 30 présentent une forme coudée avec une partie horizontale, venant en appui sur le cuir chevelu, tandis que des petits talons 31 fixés par tout moyen sur une lame 10 suivante présentent une forme parallélépipédique quelconque et sont disposés en retrait des grands talons 30. Les petits talons 31 et les grands talons 30 viennent également en appui sur le cuir chevelu de l'utilisateur. Les lames 10 successives présentent alternativement un grand évasement 14 et un petit évasement 15 de manière à accentuer la facilité de pénétration du peigne 9 ainsi constitué dans le système pileaire.

Selon une variante préférentielle de réalisation du dispositif conforme à l'invention, les lames 10 présentent une configuration dissymétrique avec un grand évasement 14 sur l'une des branches verticales 10a et un petit évasement 15 sur la branche verticale 10b. L'assemblage des lames 10 dissymétriques se fait donc de manière recto-verso, afin de réaliser un peigne 9 avec deux fronts d'attaque présentant chacun, alternativement, un grand évasement 14 et un petit évasement 15, sur lesquels sont fixés respectivement un grand talon 30 et un petit talon 31. L'entrée dans la chevelure du peigne 9 est donc progressive par la présence d'une succession de bords de lames 10 alternativement en avant et en retrait.

Avantageusement, les grands talons 30 et les petits talons 31 sont surmoulés sur les angles aigus formés par les angles entre les branches verticales 10a, 10b et les branches horizontales 10c.

Les lames 10 sont par exemple réalisées en acier inoxydable.

Selon une autre variante de réalisation du dispositif conforme à l'invention, la source thermique est réalisée par les lames 10, lesquelles sont traversées par un courant électrique pour provoquer un échauffement des dites lames 10. Ces dernières sont toutes reliées en série de manière à ce qu'elles soient toutes traversées par un courant électrique d'intensité de l'ordre de 8 Ampères sous une tension de 3 Volts par exemple. Le branchement en série des lames 10 successives est obtenu par l'intermédiaire des rondelles 20 séparant chaque lame 10. Les rondelles 20 sont alternativement isolantes électriquement et conductrices électriquement, de manière à créer un chemin pour le courant électrique, passant par exemple de la branche verticale 10a vers la branche verticale 10b en passant par la branche horizontale 10c. L'espacement 13 contribue à matérialiser le chemin du courant électrique dans chaque lame 10.

Le courant électrique passe ensuite à la lame 10 suivante par l'intermédiaire de la rondelle 20 conductrice électrique et effectue un chemin en sens inverse. Ce dernier permet au courant électrique de passer de la branche verticale 10b vers la branche 10a en passant par la branche horizontale 10c dans cette lame 10 adjacente.

Il en est de même pour le passage du courant dans toutes les lames adjacentes réalisant l'assemblage de dents du peigne 9. La présence de rondelles 20 alternativement isolantes et conductrices électriques permet de créer un chemin pour le courant électrique traversant l'ensemble des lames 10, lesquelles sont ainsi branchées électriquement en série. Chaque branche verticale 10b ou 10a est séparée de la branche verticale 10b ou 10a suivante alternativement par une rondelle 20 électriquement isolante et une rondelle 20 électriquement conductrice.

Avantageusement, la branche horizontale 10c présente une section transversale inférieure à la section transversale des branches verticales 10a, 10b de manière à constituer la zone la plus chaude des lames 10 lorsque les dites lames 10 sont traversées par un courant électrique. En effet, ce sont les branches horizontales 10c qui se rapprochent le plus du cuir chevelu lorsque le peigne 9, constitué des lames 10, est introduit dans le système pileaire. La faible section de la branche horizontale 10c permet de produire un échauffement par effet Joule important. Les lames 10 réalisent donc elles-mêmes les moyens chauffants sans utilisation d'élément chauffant supplémentaire ou distinct.

La faible section de la branche horizontale 10c présente une surface de l'ordre de 20 mm² et de préférence comprise entre 10 et 30 mm².

Les tiges 22 représentées à la figure 1 traversant les branches verticales 10a et 10b sont avantageusement isolées électriquement, par tous moyens connus, de chaque branche verticale 10a ou 10b qu'elles traversent, de manière à ne pas altérer le branchement électrique en série de toutes les lames 10.

Les tiges 22 sont par exemple entourées d'une gaine isolante électrique et résistant à des températures élevées, ou ne sont pas tout simplement, en contact avec les branches verticales 10a et 10b, en présentant un diamètre adéquat.

Selon une autre variante de réalisation du dispositif conforme à l'invention, non représentée aux figures, les tiges 22 sont remplacées par tout autre moyen mécanique connu permettant de réaliser un assemblage compact des lames 10 et de rondelles 20 d'espacement, lesquelles sont alternativement isolantes électriques et conductrices électriques.

Avantageusement l'assemblage des lames 10 est associé à un capteur thermique 33 disposé au voisinage de la partie supérieure dudit assemblage et de préférence au dessus de la tige 22 et au voisinage du corps de manipulation 1. Les dimensions des lames 10, aisément déterminables par expérimentation permettent donc de réaliser un peigne 9 constitué de dents en forme de lames 10 pour que les parties les plus chaudes, en l'occurrence les branches horizontales 10c, présentent une température inférieure à 140°C. Une telle limite en température est indispensable pour ne pas endommager la chevelure ou le système pileaire en général et reste très suffisante pour la destruction des parasites. En outre, les

zones les plus chaudes des lames 10 sont portées à une température relativement élevée approchant 140°C ce qui autorise une chute de température importante lors du passage du dispositif conforme à l'invention dans la chevelure en évitant une baisse de température des lames 10 qui viennent en contact avec la chevelure en deçà d'une température de 60°C.

La bonne restitution thermique des lames 10, associée à leur température élevée de l'ordre de 140°C, permet de maintenir lesdites lames 10 et les cheveux en contact avec les lames 10 à une température supérieure à 60°C, même en présence de variations thermiques dues à la chaleur transmise au système pileaire.

Le capteur thermique 33 est de préférence constitué d'un thermostat électronique et compense une dépense de chaleur en commandant le courant électrique circulant dans les dents et plus particulièrement dans les lames 10 du peigne 9. La dépense de chaleur des lames 10 est essentiellement due au déplacement desdites lames 10 dans une chevelure à température ambiante. Le thermostat électronique comprend par exemple une sonde de température du type résistance CTN associée à des moyens électroniques connus non représentés aux figures.

Selon une variante de réalisation du dispositif conforme à l'invention, ce dernier comporte des moyens de chauffe classiques du type résistances électriques chauffantes ou éléments chauffants blindés lesquels permettent de chauffer les dents ou les lames 10 par conduction thermique uniquement. Les températures optimales de fonctionnement peuvent également être atteintes en utilisant des éléments chauffants de puissance adaptée à la taille et à la configuration des dents utilisées.

Le dispositif conforme à l'invention permet donc de procéder à l'éradication des parasites venant se fixer dans/sur le système pileaire par l'intermédiaire d'un procédé consistant à utiliser un peigne 9, à déplacer les dents du peigne 9 dans le système pileaire et à utiliser lesdites dents du peigne 9 pour apporter l'énergie thermique au moins localement au système pileaire.

Le procédé conforme à l'invention consiste également à fournir au système pileaire une énergie thermique pour chauffer le système pileaire au moins localement à une température supérieure à 60°C.

En outre, le procédé consiste à chauffer au moins une portion des dents du peigne 9 par effet Joule.

La variante de réalisation du dispositif conforme à l'invention, représenté à la figure 4, comporte un assemblage de lames 10 et d'entretoises métalliques 20a. L'assemblage est constitué alternativement d'une lame 10 et d'une entretoise métallique 20a. Cette dernière remplace avantageusement une rondelle 20 utilisée dans d'autres variantes de réalisation du dispositif conforme à l'invention. Les entretoises métalliques 20a et les lames 10 présentent à ce titre un perçage 34 de même diamètre de façon à réaliser à l'intérieur de l'assemblage obtenu, un volume interne cylindrique dans lequel pour-

ront être logés un support céramique et des fils chauffants pour réaliser la source de chaleur du dispositif. Tout autre moyen chauffant peut être agencé à l'intérieur de cet assemblage sans sortir du cadre de la présente invention. Les entretoises métalliques présentent sensiblement une forme rectangulaire et sont fixées sur les lames 10 et sur les parties 1a, 1b du bâti à l'aide de quatre tirants 23 disposés autour du perçage 34 et traversant l'ensemble des lames 10 et des entretoises métalliques 20a. Les entretoises métalliques 20a liées intimement aux extrémités supérieures des lames 10 réalisent ainsi un support métallique réalisant le transfert thermique de la source de chaleur vers les lames 10. Les tirants 23 sont avantageusement fixés sur les parties 1a et 1b du bâti. Le capteur thermique 33 est avantageusement disposé dans le corps de manipulation du dispositif et au dessus de l'assemblage constitué par les lames 10 et les entretoises métalliques 20a.

Les lames 10 présentent dans cet exemple de réalisation, sensiblement la même forme rectangulaire dans leur partie supérieure, que les entretoises métalliques 20a. Ceci permet notamment de favoriser le transfert thermique dans l'assemblage ainsi constitué.

Le fonctionnement du dispositif conforme à l'invention est le suivant. Après une stabilisation en température des lames 10, l'utilisateur saisit l'appareil et l'introduit par l'intermédiaire des talons 30, 31 dans le système pileaire humain ou animal.

L'utilisateur exerce ensuite une pression sur le dispositif de manière à venir en appui contre le cuir chevelu par l'intermédiaire des talons 30, 31. Le déplacement du peigne 9 constitué par l'assemblage des lames 10 permet d'obtenir au moins localement une température supérieure à 60°C. Ainsi tout parasite fixé dans le système pileaire à la base des cheveux est détruit en venant directement en contact avec les dents du peigne 9. Les moyens de destruction des parasites comprennent donc en association un peigne 9 et une source thermique.

Un avantage du dispositif conforme à l'invention réside dans le fait qu'il est apte à détruire les poux et les lentes, et à entraver de cette manière le cycle de reproduction desdits parasites. La période pendant laquelle le dispositif conforme à l'invention est utilisé peut donc être réduite.

Revendications

1. Dispositif d'éradication des parasites du système pileaire comportant un corps de manipulation (1) sur lequel est fixé un peigne (9) muni de dents et de moyens de destruction des parasites, permettant d'augmenter au moins localement la température du système pileaire lorsque les dents du peigne (9) sont déplacées dans ledit système pileaire, caractérisé en ce que les dents du peigne (9), pénétrant dans le système pileaire, présentent au moins une portion conductrice thermique en relation avec des moyens

- généralant l'énergie thermique nécessaire pour détruire les parasites lorsque ces derniers entrent directement en contact avec les dents du peigne (9).
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la source thermique permet d'élever la température des dents de manière à chauffer le système pileaire en contact avec lesdites dents, à une température supérieure à 60°C. 5
 3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce que les dents sont espacées de la base du système pileaire, matérialisé par la peau d'un patient, d'au moins quelques dixièmes de millimètres par l'intermédiaire de talons (30, 31) isolants thermiques et fixés au moins sur les extrémités d'au moins certaines dents, pour éviter un contact direct entre la base du système pileaire et les portions conductrices de chaleur des dents. 10
 4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que les dents présentent une forme sensiblement en U, avec deux branches verticales (10a, 10b) fixées par leurs extrémités supérieures dans le corps de manipulation (1) et une branche horizontale (10c) reliant les deux branches verticales (10a, 10b) de manière à positionner la branche horizontale (10c) en regard de la base du système pileaire lorsque le peigne (9) se déplace dans le système pileaire. 15
 5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que le peigne (9) est constitué d'un assemblage de dents en forme de lames (10) métalliques. 20
 6. Dispositif selon la revendication 5 caractérisé en ce que l'assemblage de lames (10) successives permet de réaliser un front d'attaque du système pileaire avec des lames (10) alternativement en avance et en retrait pour s'introduire plus facilement dans le système pileaire. 25
 7. Dispositif selon la revendication 6 caractérisé en ce que les lames (10) successives sont espacées d'une distance inférieure à 2 mm, à l'aide de rondelles (20). 30
 8. Dispositif selon l'une des revendications 3 à 7 caractérisé en ce que les talons (30, 31) sont fixés aux extrémités des branches horizontales (10c) des lames (10). 35
 9. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 8 caractérisé en ce que la source thermique est réalisée par les lames (10), lesquelles sont traversées par un courant électrique pour provoquer un échauffement desdites lames (10). 40
 10. Dispositif selon la revendication 9 caractérisé en ce que les branches horizontales (10c) présentent une section transversale (5) inférieure à la section transversale des branches verticales (10a, 10b) de manière à constituer la zone la plus chaude des lames (10) lorsque lesdites lames (10) sont traversées par un courant électrique. 45
 11. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que les portions conductrices thermiques des dents du peigne (9) sont serties dans un support métallique, lequel est en relation thermique avec la source thermique. 50
 12. Dispositif selon la revendication 5 caractérisé en ce que le peigne (9) est constitué d'entretoises métalliques (20a), disposées entre deux lames (10) adjacentes, lesdites entretoises métalliques (20a) et lames (10) présentant des perçages (34) de mêmes diamètres et centrés les uns sur les autres de façon à réaliser un volume cylindrique à l'intérieur de l'assemblage pour y loger des moyens de chauffe. 55
 13. Appareil anti-poux comportant un dispositif conforme à l'une des revendications précédentes.
 14. Procédé d'éradication des parasites venant se fixer dans le système pileaire, consistant à utiliser un peigne (9) et à déplacer les dents d'un peigne (9) dans le système pileaire, caractérisé en ce qu'il consiste :
 - à utiliser les dents du peigne (9) pour fournir une énergie thermique au moins localement au système pileaire,
 - à mettre directement en contact les parasites avec les dents chauffantes du peigne (9).
 15. Procédé selon la revendication 14 caractérisé en ce qu'il consiste à fournir au système pileaire une énergie thermique pour chauffer le système pileaire au moins localement à une température supérieure à 60°C.
 16. Procédé selon la revendication 13 ou 14 caractérisé en ce qu'il consiste à chauffer au moins une portion des dents du peigne (9) par effet Joule.

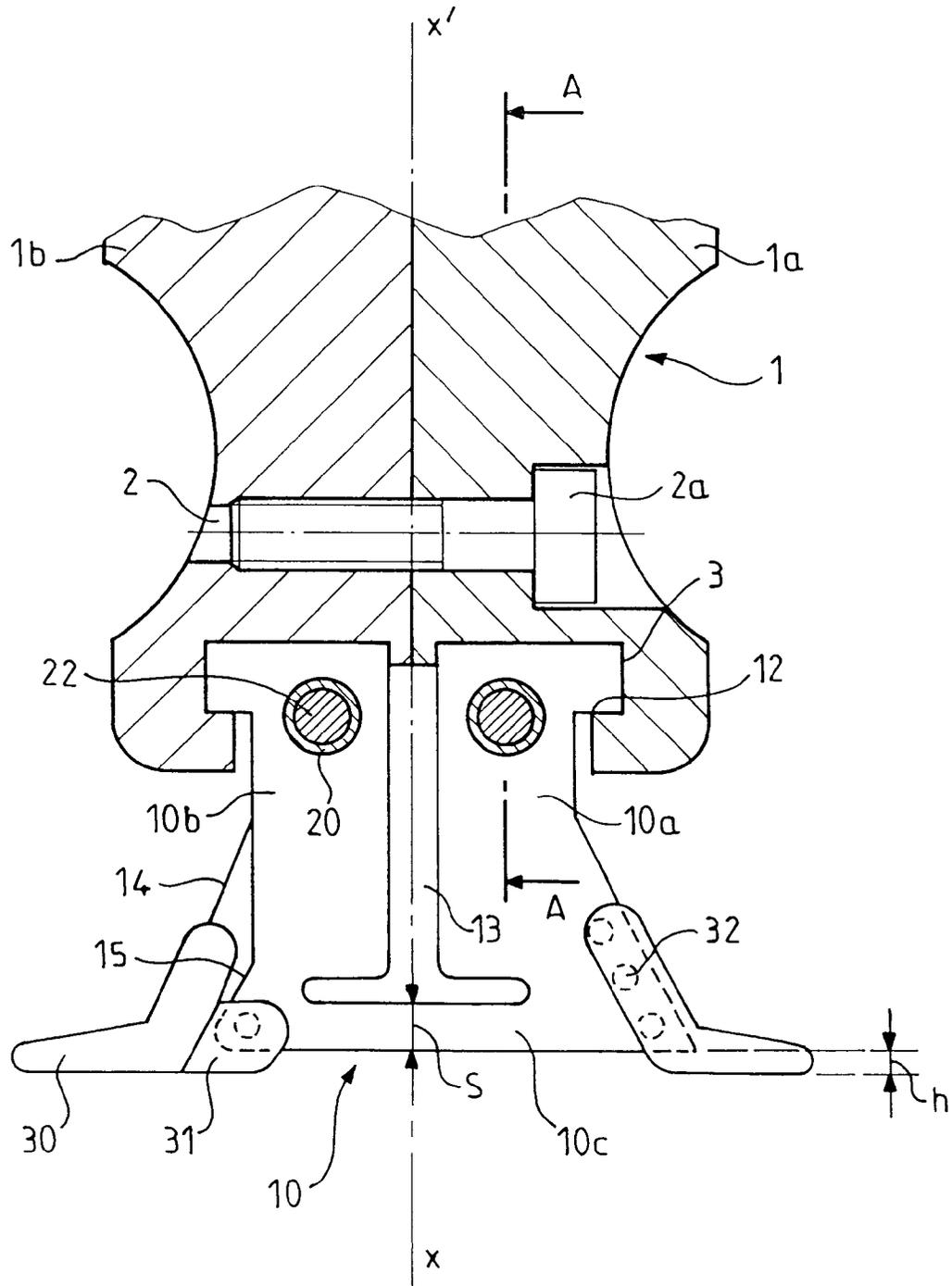
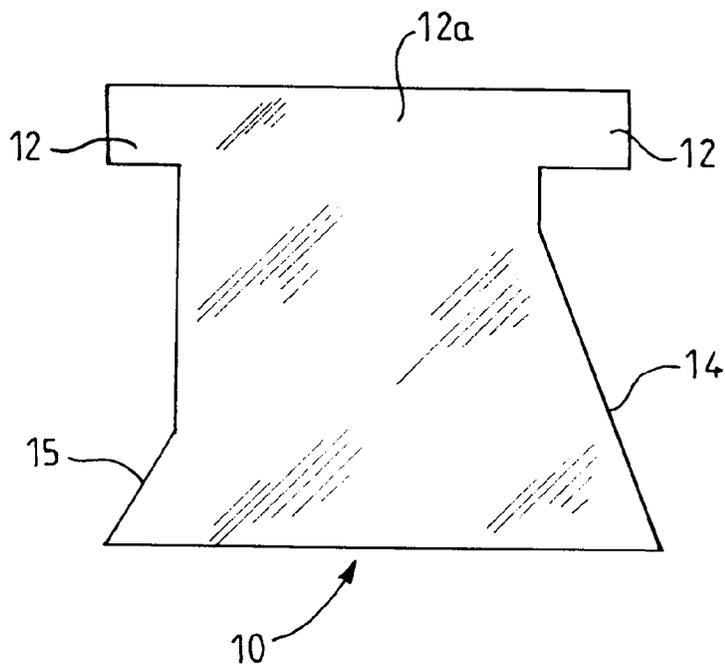
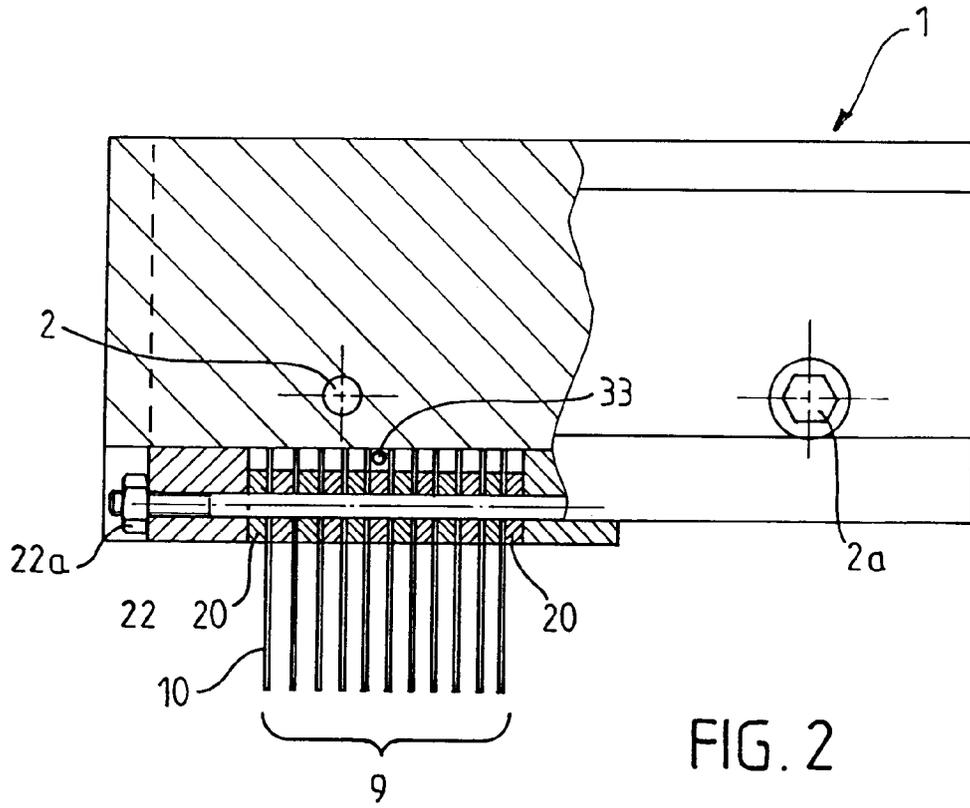


FIG. 1



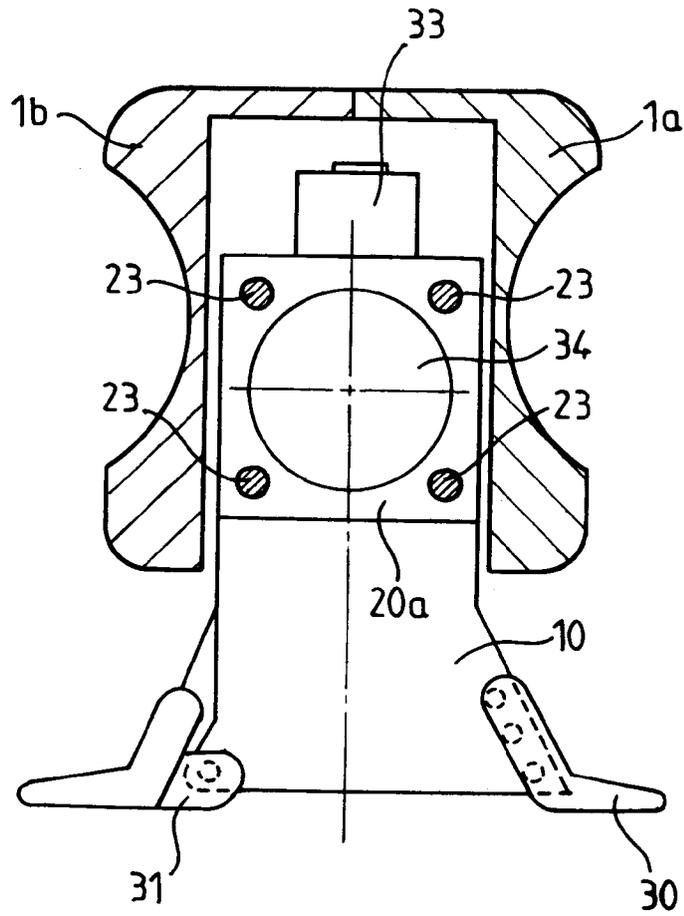


FIG. 4

Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 42 0178

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US-A-5 261 427 (DOLEV) * le document en entier * ---	1,13-15	A45D24/30
A	WO-A-91 15134 (EPILADY) * revendication 1; figures 1,2 * ---	1	
A	US-A-2 474 106 (JACKSON) * le document en entier * ---	1,2	
A	FR-A-1 249 338 (MARTINEZ) * le document en entier * ---	1	
A	CH-A-158 666 (MÜLLER) * le document en entier * -----	1,3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45D A01K A61N
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10 Octobre 1995	Examineur Sigwalt, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 (01.92) (P04C02)